



2023/012

8.1.1

Conseillers Municipaux	
En exercice	27
Présents	22
Pouvoirs	5
Exprimés	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 6 janvier 2023, s'est réuni le **12 janvier 2023** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

Présents : M. Jean-Claude PROVOST, M. Jean-Noël THOMAZEAU, Mme Brigitte BOURSEAU, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, Mme Katia de SAINT JUST, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUET, M. Christophe NIVET, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

Absents excusés : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, M. Dominique CHARTIER, M. Nicolas ROBIN, Mme Pauline RAGUET.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Jean-Claude PROVOST
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUËT
M. Dominique CHARTIER a donné pouvoir à M. Rémy GOURDON
M. Nicolas ROBIN a donné pouvoir à M. Jean-Noël THOMAZEAU
Mme Pauline RAGUET a donné pouvoir à Mme Brigitte BOURSEAU.

☒ Mme Pascale FRABOUL-RIALLAND a été élue secrétaire de séance.

Conformément aux dispositions de l'article L 212-8 du Code de l'Education, Jean-Noël THOMAZEAU, adjoint en charge des finances, invite le Conseil Municipal à déterminer le coût de fonctionnement pour l'accueil des élèves de l'école publique de la Pierre Bleue pour l'exercice 2022, ce montant, proratisé par élève, servant de référence pour demander, en 2023, la contribution aux communes de résidence des enfants. Il rappelle que les dépenses prises en compte sont les charges de fonctionnement, à l'exclusion de celles relatives aux activités périscolaires.

Le montant ainsi défini servira de calcul tant pour la contribution des communes extérieures que pour la participation aux frais de fonctionnement de l'école privée. Conformément à la réglementation, il est proposé au Conseil municipal de distinguer le coût de scolarisation par élève en maternelle et en élémentaire.

Article	Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
60611	Eau & assainissement	2 489,76 €	2 707,62 €	2 759,70 €	2 275,78 €	3 049,11 €	2 602,82 €
60612	Energie - électricité	14 564,92 €	15 596,50 €	17 146,46 €	13 157,93 €	15 631,21 €	13 828,71 €
60628	Autres fournitures non stockées	5 722,89 €	4 473,92 €	3 393,88 €	4 400,28 €	2 129,86 €	2 327,66 €
60631	Fournitures d'entretien	2 899,45 €	4 040,75 €	3 249,58 €	2 780,02 €	3 082,37 €	3 079,94 €
60632	Fournitures de petit équipement	89,24 €		369,56 €	0,00 €	227,95 €	96,08 €
60636	Vêtements de travail	61,87 €	29,87 €				
6067	Fournitures scolaires	13 737,37 €	13 875,05 €	13 903,50 €	13 742,11 €	13 974,52 €	13 960,00 €
6068	Autres matières & fournitures	230,25 €	240,97 €	78,35 €	64,23 €	132,80 €	918,78 €
6135	Locations mobilières	2 630,46 €	2 914,43 €	2 943,00 €	2 539,80 €	2 539,80 €	2 543,00 €
615221	Entretien de bâtiments	542,04 €	3 509,25 €	347,68 €	3 261,60 €	4 095,26 €	6 275,60 €
61558	Entretien autres biens mobiliers	1 788,78 €	203,83 €	280,84 €	0,00 €	242,26 €	- €
6156	Maintenance	6 425,14 €	7 209,76 €	6 801,18 €	8 418,39 €	7 011,78 €	7 544,50 €
616	Assurances	1 138,63 €	1 979,16 €	2 483,66 €	2 341,91 €	2 311,04 €	2 553,29 €
6188	Autres frais divers				18,00 €		- €
6251	Voyages et déplacements	7,84 €			19,75 €		- €
6262	Frais de télécommunications	1 898,01 €	1 420,59 €	3 179,12 €	2 595,49 €	2 604,20 €	2 671,59 €
6284	Redevance services rendus (redevance incitative)	1 448,80 €	1 728,33 €	1 770,00 €	308,00 €	339,50 €	419,50 €
12	Frais de personnel	189 403,74 €	160 205,93 €	161 029,23 €	157 062,78 €	137 787,76 €	143 845,31 €
TOTAL		245 079,18 €	220 135,96 €	219 735,74 €	212 986,07 €	195 159,42 €	202 666,78 €
	Nombre d'élèves au 01/01/année n-1	389	341	336	314	281	280
	Prix de revient d'un élève au global	630,02 €	645,56 €	653,98 €	678,30 €	694,52 €	723,81 €

Après analyse des coûts de fonctionnement et la distinction maternelle / élémentaire, il est proposé de déterminer les coûts comme suit :

ECOLE MATERNELLE 2022	
Charges de bâtiments et de fournitures	17 156,26 €
Charges de personnel dont ATSEM et entretien	74 401,31 €
Personnel administratif et technique	5 433,10 €
TOTAL coût école maternelle	96 990,67 €
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	77
Coût par élève	1 259,62 €
<i>Rappel 2021 :</i>	1 193,59 €
ECOLE ELEMENTAIRE 2021	
Charges de fonctionnement du service	41 665,21 €
Charges de personnel	49 687,26 €
Charges administratives et techniques	14 323,64 €
TOTAL coût école élémentaire	105 676,10 €
Nombre d'élèves scolarisés Pierre Bleue	203
Coût par élève	520,57 €
<i>Rappel 2021 :</i>	500,56 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

→ **CONSTATE** le coût de fonctionnement par élève fréquentant l'école publique pour l'année 2022 comme suit :

Maternelle : 1 259,62 € par an et par élève

Elémentaire : 520,57 € par an et par élève

→ **FIXE** la participation aux frais de fonctionnement pour l'année scolaire 2022/2023 des autres communes dont certains enfants fréquentent l'école publique de Nozay, sur la base du coût annuel précédemment établi en fonction de leur classe d'appartenance,

→ **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le

18/02/2023

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme, le 10 février 2023

LE MAIRE,
JEAN-CLAUDE PROVOST

